

Drame du 5ième année: La Charte canadienne des droits et libertés

En vertu de la Charte, tous les canadiens ont les droits suivants:

Droits à l'égalité: Égalité devant la loi, égalité de bénéfice et protection égale de la loi, sans discrimination

Droits démocratiques: Le droit de participer aux activités politiques, de voter et d'être éligible aux élections législatives et des droits semblables.

Garanties juridiques: d'être présumé innocent tant qu'on n'est pas déclaré coupable, le droit d'avoir recours à l'assistance d'un avocat et d'être informé de ce droit et le droit d'avoir un interprète en court en sont des exemples

Liberté de circulation et d'établissement: le droit d'entrer et de sortir du Canada et de déplacer dans tout le pays et d'établir leur résidence dans toute province, ou de vivre hors du Canada

Langues officielles: En général, le droit de se servir de l'anglais ou le français en communiquant avec le gouvernement fédérale du Canada et de certains gouvernements provinciaux.

Droits à l'instruction dans la langue de la minorité: En général, les minorités francophones et anglophones de chaque province et territoire ont le droit d'être instruit dans leur propre langue.

Tous les canadiens ont aussi les libertés fondamentales de religion, d'expression, la liberté de la presse et d'association.

http://encyclopedia.kids.net.au/page/ca/Canadian_Charter_of_Rights_and_Freedoms